

## II. Conditions d'inscription et d'accueil

---

### **Art 7. Politique d'entrée et admission :**

Toutes les demandes sont étudiées par la commission d'attribution de place en crèche.

Les familles sont informées des décisions de la commission par courriel ou téléphone.

Les parents doivent confirmer l'inscription en signant le contrat d'accueil, dans un délai de 15 jours suivant l'attribution de la place.

A défaut, la CCSA considère la place vacante et se réserve le droit de la proposer à une autre famille.

Pour les enfants bénéficiant d'un accueil sur le dispositif d'accueil d'enfant en situation de handicap l'octroi de la place et des plages horaires d'accueil est établi en fonction des disponibilités propres à ce dispositif.

### **Art 8. Modalités d'inscription :**

Un rendez-vous est programmé avec le ou les parents et la directrice. Il a pour but de présenter le cadre d'accueil, le règlement, fixer les besoins de garde. Le projet d'accueil est présenté. A l'issue de cette entrevue l'inscription est réalisée.

A la date où la crèche propose la place, la famille et la crèche s'engagent par une inscription écrite précisant :

- Date d'entrée
- « Habitudes horaires » : créneaux d'heures réservées
- Durée du contrat
- Acceptation du règlement intérieur
- N° CAF ou avis d'imposition
- Attestation du régime d'affiliation
- Justificatif de domicile

**Cette inscription génèrera un contrat. A dater de ce contrat, une facturation sera effectuée faisant référence à la date d'entrée et aux habitudes horaires fixées.**

Un délai de 15 jours de report de date d'entrée pourra être accepté.

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription
- Formulaire renseignements parents
- Formulaire autorisations parentales
- Formulaire de liaison destiné aux services de secours d'urgence
- Fiche médicale de validation du protocole antithermique, aptitude à la vie en collectivité, fiche de vaccination
- Certificat médical d'entrée dans une structure d'accueil collectif pour les enfants de moins de 4 mois, établi par le médecin de crèche
- Photocopie du livret de famille
- Attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant en cours de validité

Les données peuvent faire l'objet d'un traitement informatique.